

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 27 Janvier 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/01/06

<p><b>Date Convocation</b> 20/01/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 20/01/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td><b>27</b></td></tr><tr><td>- présents</td><td><b>16</b></td></tr><tr><td>- procurations</td><td><b>04</b></td></tr><tr><td>- absents</td><td><b>07</b></td></tr></table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>16</b>	- procurations	<b>04</b>	- absents	<b>07</b>	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 7</b> : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>16</b>								
- procurations	<b>04</b>								
- absents	<b>07</b>								

## CREDITS PEDAGOGIQUES ET FOURNITURES SCOLAIRES (ANNEE CIVILE 2026)

### Rapporteur : Brigitte GIGOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les frais de fournitures administratives et les frais de fournitures pédagogiques nécessaires à l'activité des écoles,

Considérant que la participation communale est de 35 € par élève pour les frais de fournitures administratives et de 55€ par élève pour les frais de fournitures pédagogiques, et ce pour l'ensemble des deux écoles primaires du territoire (Ponant et Notre Dame du Port),

Considérant que les effectifs sont les suivants :

- 77 enfants de maternelle à l'école du Ponant
- 126 enfants de primaire à l'école du Ponant
- 30 enfants de maternelle à l'école Notre Dame du Port
- 65 enfants de primaire à l'école Notre Dame du Port

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (20 POUR) :**

- ♦ **FIXE** le montant de la participation communale aux frais de fournitures administratives et frais de fournitures pédagogiques comme ci-dessous :
  - **18 270 €** pour l'école du Ponant
  - **8 550€** pour l'école de Notre Dame du Port

- ♦ **PRECISE** que les sommes attribuées pour frais de fournitures administratives et frais de fournitures pédagogiques seront versées de la manière suivante :
  - un acompte de 40% en avril 2026,
  - le deuxième acompte de 40% sera versé sur présentation des pièces justificatives pour un total égal ou supérieur au montant du premier acompte,
  - et le solde en fin d'année sera versé sur présentation de l'état définitif des dépenses de l'exercice 2026 dans la limite du montant maximum autorisé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU